

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LA SECTION INTERNATIONALE DU FLEUVE SAINT-JEAN

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 21 septembre 1972

N° GWU-310

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos Gouvernements concernant la préservation de la qualité de l'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Jean et de proposer que nos Gouvernements forment un Comité canado-américain sur la qualité de l'eau du fleuve Saint-Jean et de ses rivières et ruisseaux tributaires qui traversent la frontière canado-américaine.

La composition, les fonctions et les objectifs du Comité, qui conduira ses travaux conformément aux dispositions et aux objectifs du Traité des eaux limitrophes de 1909, sont exposés dans l'Annexe à cette Note.

Si la proposition qui précède agréée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son Annexe, qui font également foi en anglais et en français, ainsi que la réponse de Votre Excellence à cet effet, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
MITCHELL SHARP

Son Excellence,
L'honorable Adolph W. Schmidt,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa.